

## Annulation commande delai trop long

## Par CARPEDIEM, le 09/11/2012 à 09:18

Bonjour,

Nous avons passé en février 2012 une commande chez un menuisier pour la pose d'un dressing. Il nous avait signalé un délai long avec des travaux autour de juin. Nous avons accepté car nous le connaissions pour un travail de portes les années passées. En juin, il a eu "une panne de machine", puis pendant l'été un sucroit de travail du aux vacances, puis en septembre un ouvrier en moins, puis en octobre deux dates fixées par téléphone qu'il n'a pas tenues, il ne s'est pas présenté.

J'ai du l'appeler à chaque fois pour avoir une nouvelle date.

Il devait venir cette semaine.

Il ne s'est pas présenté et je n'arrive pas à l'avoir car je tombe sur sa messagerie, et il ne rappelle pas.

Nous avons payé le tiers des travaux à la commande en février, et dans la lettre d'accompagnement, j'avais noté tel que prévu "les travaux seront effectués aux alentours du mois de juin 2012.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une solution de blocage et souhaitons annuler cette commande pour des raisons de dépassement de délais inacceptables.

Pourriez-vous m'indiquez, s'il vous plait, si cela est légalement possible, et quel doit être le contenu de mon courrier.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.